



ADHESION SAISON 2020-2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION (à conserver)

L'inscription aux cours entraîne l'acceptation des conditions suivantes :

- La House Dance et le HIPHOP sont des disciplines sportives intensives. Je comprends que je dois fournir un certificat médical attestant que ma condition physique est conforme à la pratique de ce sport et excluant tout problème respiratoire.
- L'adhésion au cours requiert la fourniture d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile à fournir le jour de l'inscription. (Vous pouvez demander cette attestation à votre assureur habitation)
- House Dance Art Training fait régulièrement la promotion de la danse à travers la diffusion de photos ou de vidéos. En m'inscrivant, j'accepte (ou mon tuteur légal accepte) que mon image soit diffusée à des fins non commerciales.
- House Dance Art Training se réserve le droit de modifier les horaires des cours de manière ponctuelle ou définitive (notamment lors de manifestations externes comme des spectacles, ou si un cours comporte trop peu d'adhérents, ou sur demande des autorités). Dans ce cas les élèves qui auront confié leurs coordonnées seront alertés de ces modifications.
- House Dance Art Training demande à chaque adhérent de se présenter dans une tenue décente et d'avoir un comportement responsable. Tout manquement aux conditions de sécurité ou comportement jugé irresponsable et/ou dangereux pourra entraîner la résiliation de l'adhésion sans remboursement.
- L'association ne prévoit aucun type de remboursement, notamment pour les absences aux cours. L'association demande aux inscrits d'être assidus pour assurer la progression du groupe. Pour des raisons d'organisation, les absences doivent être signalées au moins 48H à l'avance. Les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés, notamment par les parents des enfants inscrits.
- House Dance Art Training ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des objets personnels.
- Les parents doivent accompagner leurs enfants **jusqu'à la salle de cours** et les récupérer **dans la salle de cours**. Les parents ne peuvent pas rester pendant la durée du cours, pour faciliter la gestion et l'enseignement.
- COVID-19 :
 - En cas de symptômes mêmes légers (fièvre, toux, éternuement, etc) : l'élève ne sera pas admis en cours, et devra consulter un médecin. Les responsables légaux sont tenus d'informer l'association en cas de diagnostic COVID-19 avéré.
 - En cas de fermeture des locaux imposés par l'administration légale, l'association ne pourra être tenue responsable. Le remboursement de l'adhésion (hors cotisation F.F.Danse) pourra se faire à la demande de l'adhérent sur la base trimestrielle, pour chaque trimestre qui aura intégralement été non-assuré par l'association.
 - La participation aux cours, implique l'acceptation et l'application des règles sanitaires par l'élève et ses accompagnateurs. Tout manquement pourra être sanctionné d'une exclusion, SANS remboursement.

ATTENTION : Le travail des élèves est exprimé chaque année sous la forme de spectacles que nous créons autour de chorégraphies de groupe. Ces spectacles peuvent engager notre association auprès de la ville, ou auprès d'autres institutions. Pour ces raisons, nous demandons à tous les élèves d'être présents à tous les cours et d'être disponibles pour les spectacles dont les dates sont données au cours du dernier trimestre. Sans cet engagement, l'élève ne pourra prétendre à intégrer le spectacle.